



Compte rendu CHSCT du 24 novembre 2020

Évreux, le 26 novembre 2020

Représentants du personnel présents :

Solidaires Finances : 3 sièges de titulaires - Aurélie HERKOUS - Céline BERRY - Jean-Baptiste COUTELIS	FO : 1 siège de titulaire - Fabien DUBOST CGT : 1 siège de titulaire - Arnaud TALARD
--	---

Le comité d'hygiène et sécurité et conditions de travail (CHSCT) de l'Eure s'est réuni le 24 novembre, en audioconférence, au vu du contexte sanitaire, pour aborder l'organisation du travail dans les services et les modalités de nettoyage des locaux lors de cette nouvelle période de confinement.

Les déclarations liminaires ayant été transmises avant la séance, le Président du CHSCT a indiqué qu'il répondrait à nos interrogations au cours de la séance. Il a souhaité toutefois débiter la séance en déclarant les éléments suivants. Concernant le télétravail, la Direction Générale a demandé que le télétravail soit accordé 5 jours sur 5 dès que les missions sont entièrement réalisables à distance. Sur l'alerte signalée par **Solidaires Finances**, concernant l'état de détérioration du sol du futur plateau du SDIF à Louviers, et un possible risque d'exposition à l'amiante des agents devant intégrer ces locaux dès le 30 novembre, le Président a déclaré que les membres du CHSCT avaient voté contre le revêtement du sol. Ce qui est faux mais nous reviendrons plus en détails sur ce sujet en questions diverses.

Après ces quelques éléments de réponses, nous sommes passés à l'ordre du jour.

1) L'organisation du travail dans les services durant le second confinement sanitaire (télétravail, horaires décalés, organisation des espaces de travail, rotation, etc.) :

Pour **Solidaires Finances**, la première des priorités doit être la lutte pour limiter la contagion.

L'état d'urgence sanitaire décrété le 14 octobre fait **du télétravail** la règle pour toutes les tâches télétravaillables. Or, alors que la DDFIP27 annonce un taux de couverture en matériel informatique de près de la moitié des agent.es, moins de 21 % des effectifs télétravaillent actuellement.

Pour mémoire, c'est 3 fois moins que lors du premier confinement quand la direction vise un taux de 50 % de télétravail pour satisfaire les directives gouvernementales. **Solidaires finances** s'est étonnée du nombre d'agent.es dans les open-spaces quand il est interdit de réunir plus de 6 personnes dans une pièce en HMI pour ne pas propager le virus.

Le Président a indiqué qu'une plus grande marge d'adaptation a été donnée aux chefs de service afin d'optimiser le télétravail, le droit à la déconnexion a également été rappelé aux chefs de service.

L'assistant de prévention (AP) a rappelé que les consignes sont clairement définies par le Secrétariat Général : il faut éviter les espaces clos à forte densité. Les chefs de service se sont saisis de la question de l'aménagement des espaces de travail (distanciation, sens de circulation...).

Mme ABDI (PPR) nous a indiqué que lors du premier recensement, le premier frein au télétravail était la disponibilité du matériel. Il a été également fait le constat que certains services n'avaient pas proposé suffisamment de télétravailleurs.euses. Un deuxième recensement est en cours, insistant auprès des chefs de service sur la nécessité du télétravail, celui-ci n'étant plus une option.

Le médecin de prévention (MP) a été sollicité pour la mise en place du télétravail pour les personnes vulnérables (environ une soixantaine de demandes), qui sont prioritaires pour y avoir accès. Le MP nous a indiqué **3 organisations différentes du travail pour les personnes vulnérables**. Soit le télétravail en totalité, soit alternance télétravail/présentiel, ou un aménagement du poste de travail (bureau individuel, pose de plexiglas). Les personnes vulnérables travaillent en présentiel ayant exprimé ce souhait pour ne pas être coupé du collectif de travail.

La question de l'accueil des usagers a aussi été abordée. Les représentant.es de **Solidaires Finances** ont fait remarquer que malgré les recommandations du Guide du Secrétariat Général, aucun plan de prévention n'est acté. En effet, nous avons ajouté qu'aujourd'hui les usagers se présentent sans autorisation de circuler et surtout sans RDV dans les centres en demandant à être reçus.

Pour le directeur, c'est à l'agent.e d'accueil de demander si l'utilisateur a rendez-vous et de lui rappeler cette obligation. Il a répondu que l'ouverture des centres et l'accueil des usagers étaient maintenus conformément aux souhaits du Gouvernement et du Préfet. Les représentant.es de **Solidaires Finances** ont alors rappelé que cette situation, pour des agent.es surchargé.es et pour des usagers et usagères, qui souvent prennent un congé pour venir nous voir, est générateur de tensions.

Le directeur a rétorqué qu'un accueil primaire sera mis en place un jour mais que pour l'heure l'accueil polyvalent devait assumer ce rôle.

2) Les modalités de nettoyage et d'aération des locaux durant cette même période :

Les représentant.es de **Solidaires Finances** ont plusieurs fois demandé que leur soit communiqué les contrats de nettoyage, accompagnés des avenants détaillés, afin de s'assurer que les prestations sont bien en adéquation avec les consignes du Secrétariat Général. Or, après communication au compte-goutte des pièces (et encore pas toutes), plusieurs éléments soulèvent encore l'inquiétude sur la considération portée au respect de la santé des agents. C'est par exemple, le cas des **nettoyages des sols** qui ne sont pas toujours réalisés malgré l'impératif sanitaire et dont la direction reporte la responsabilité sur les chefs de service.

Un autre exemple illustratif de ces carences est le cas de la trésorerie de l'Andelle qui ne bénéficie que de 2 nettoyages par semaine. Interrogée sur ce que pensait la Direction de ce manquement aux consignes sanitaires en contexte Covid, le directeur a tout simplement déclaré : « La direction en pense qu'elle va bientôt fermer de toute façon ». Fermeture due au Covid ou au NRP, l'avenir nous le dira, mais dans un cas comme dans l'autre, la responsabilité du directeur sera à rechercher.

Une fiche de liaison (très générale) a été adressée aux chefs de service pour qu'ils et elles puissent consigner les prestations qui ne sont pas réalisées. Cette fiche doit être transmise à la division Budget Immobilier et Logistique (BIL), chargée de constater s'il y a un manquement ou non dans la réalisation des prestations.

3) Questions diverses :

Le point sur le budget du CHSCT a permis de constater que son **utilisation par le directeur** pour l'acquisition de masques (achat qui pourtant lui incombe sur les fonds propres de la DDFiP en tant qu'employeur) avait épuisé celui-ci. Les représentant.es **Solidaires Finances** ont donc alerté et déploré que le choix fait par le directeur, **à l'encontre de l'avis majoritaire des représentant.es des agent.es**, avait pour conséquence un nouveau report de la mise en conformité incendie de plusieurs sites du département. Le directeur a précisé que la mise en **conformité de la sécurité incendie** était prévue pour 2021. Espérons qu'aucun feu ne se déclenche d'ici là.

Le MP a dressé un bilan de la crise sanitaire au sein de la DDFiP. Depuis septembre, 10 cas Covid ont été signalés, 7 cas « probables » (suspicion) et 54 situations de cas contact. Le MP indique que les situations de cas contact concernent principalement les pauses déjeuner, pauses détente ou les activités extra-professionnelles. Il souligne également concernant le télétravail, qu'il faut trouver le juste équilibre entre l'organisation du service et le souhait des agent.es.

Finalement, **la question des locaux du SDIF de Louviers a occupé la fin de cette réunion**. La question de l'amiante à Louviers est un sujet récurrent mais suite à la visite sur place des représentant.es **Solidaires Finances** et constatation de l'état de dégradation de certaines dalles, nous avons sollicité l'avis de **l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST)**. Celui-ci nous a rappelé son rapport émis à l'occasion de la création du SDIF où il recommandait le désamiantage des locaux faisant l'objet des travaux,

conformément aux directives du Secrétariat Général. Il **lui semble également nécessaire, comme les représentant.es de Solidaires Finances, d'avancer le Diagnostic Triennal Amiante du site pour profiter des locaux vides afin de réaliser les mesures les plus fidèles possibles.**

Cette demande a été refusée par la direction qui nous a alors annoncé que le mobilier avait été livré et que les agent.es s'installeraient dans les locaux dès le lundi suivant. Le Président a réitéré ses propos, selon lui, les membres du CHSCT avaient refusé la pose d'un revêtement au sol.

Les représentant.es du personnel au CHSCT ont rappelé qu'ils ont rendu un avis circonstancié sur l'ensemble de l'installation du SDIF avec notamment, conformément aux recommandations ministérielles et à l'avis de l'ISST, la recommandation de procéder au désamiantage du site.

La pose d'un revêtement de sol, comme l'a également souligné l'ISST, pose la problématique du suivi de l'état de détérioration des dalles amiantées. **Solidaires Finances** rappelle qu'il avait proposé de financer le désamiantage avec une partie du budget du CHSCT ce qu'a refusé le Président. Les travaux étant réalisés par la DDFIP (et donc financés par le budget de la Direction), et celle-ci n'ayant, malheureusement, aucune obligation de suivre les recommandations des membres du CHSCT, la décision de la pose d'un revêtement de sol n'appartient qu'à **la Direction** qui, aux vues des débats, **a, elle seule, décidé de ne pas traiter le sol.**

En l'absence d'autres questions diverses, la séance a été levée à 11H45.

Les représentants Solidaires Finances au CHSCT de l'Eure.